## L'info ADC



Le bulletin d'information de la filière Traction.

## Cadre Avis Urgent, disparition inquiétante!

Une nouvelle fois le flottement est flagrant en matière de règlementation et de sécurité ferroviaire à la Direction de la Traction mais aussi dans la plupart des Pôles Sécurité des Établissements Traction.

Comme « pas annoncé » dans la plupart des formations DEFIT... le Cadre Avis Urgent a disparu de la réglementation SNCF depuis le 1er juillet 2019 dans l'anonymat quasi général.

La grande majorité des ADC et même des CTT, n'étant même pas au courant de cette mesure.

Il est remplacé par des Avis Urgents avec un liseré rouge émis dans les AVIS/AS de la rubrique Préparation de la Mission de Sirius.

Pour les ADC, qui le consultait à chaque PS, il avait bien plus qu'un sens sécuritaire, il avait une portée symbolique car depuis la formation initiale chaque ADC le consultait systématiquement à la PS.

SUD-Rail dénonce une nouvelle attaque contre les conditions de travail des ADC. En effet, avec la généralisation de SIRIUS et le remplacement des FLASH/FLH par DEFIT, la disparition du Cadre Avis Urgent est un pas de plus vers les prises de service délocalisées.



Mort le 1er juillet 2019... Paix à son âme...

L'accord de la branche ferroviaire permet des PS et des FS à 50 km de son UP... un nouveau verrou vient de sauter dans l'indifférence quasi-générale!

SUD-Rail n'a jamais été contre le progrès lorsqu'il améliore les conditions de vie et de travail des ADC, en revanche lorsqu'il vise à supprimer des emplois, isoler davantage les ADC et déshumaniser les UP, nous avons toujours pris nos responsabilités et éviter la démagogie de certains.

Ne laissons pas nos patrons affirmer en toute impunité que la sécurité reste leur priorité alors qu'ils sont obsédés depuis des années par la régularité (avec le HOO) et qu'ils ne pensent qu'à saccager nos conditions de travail pour faciliter nos transferts vers des filiales ou des opérateurs privés.



## APRÈS LES TER TROP LARGES, PLACE AUX PANTOS TROP PUISSANTS DES RÉGIO2N ...

La canicule de fin juin a mis à mal la caténaire un peu partout sur le territoire, souvent bien aidé par les pantos des Régio2N.

On savait que ce matériel était capricieux par grand froid mais voila que maintenant la pression de ses pantos (11kg contre 8kg de moyenne pour les autres Automoteurs) endommage la caténaire, à priori uniquement en 1500V, lorsque celle-ci est détendue par les fortes chaleurs ...

Sur la dernière semaine de juin plusieurs arrachements caténaires ont été provoqués par ce matériel sur Paris Sud Est et Bordeaux ... Et cela vient même de se reproduire à Paris Sud Est alors que la direction avait levé les restrictions...

A une époque la Direction de la Traction aurait réagit immédiatement et envoyé un Avis Urgent sérieux et fiable dans tous les ET.

Au lieu de cela chaque ET concernés a pondu « sa petite note » sans prendre la mesure du danger d'un arrachement caténaire pour les cheminots, les usagers et des éventuelles conséquences catastrophiques pour la production.

Le pire c'est que SNCF Mobilités s'empresse de rejeter la faute sur SNCF Réseau qui ne partagerai pas assez les infos...Un comble!!!

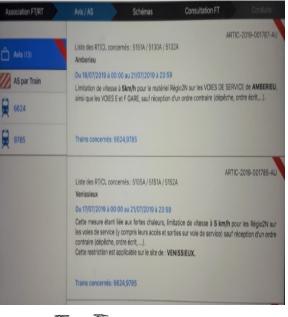
Ces avis (sur PACA, AURA, Aquitaine...) sont tous aussi fantaisistes les uns que les autres, mais le pire c'est qu'ils demandent aux ADC de rouler à 5km/h sur les voies de services lorsque la température ambiante dépasse 30°C!?

Comment les ADC déterminent la « température ambiante », avec un thermomètre fourni à la PS, avec une nouvelle appli intégrée dans Sirius ?!

## **REX REGIO 2N**

L'analyse d'incidents récents montre qu'il y a un risque d'incident caténaire par enfourchement lors de la circulation des Regio2N sur les Voies de services équipées en 1500 volts CC (faisceaux de voie de service et sous caténaire simple) et lors des sorties/accès voies de service en cas de fortes chaleurs. En mesures conservatoire jusqu'à clarification des règles à appliquer par les experts nationaux, il est demandé d'appliquer une réduction de vitesse à 5km/h d'office par les activités pour leurs trains équipés de regio2N urs, seuil : dans un contexte de température ambiante élevée : >30°. Ne s'agissant pas d'une mesure sécurité mais d'une précaution destinée à préserver la production, les instructions ne font pas l'objet d'ordres ou de procédures de sécurité mais d'une simple information par l'activité éventuellement relayée par la circulation. La mesure est immédiatement applicable.

Un peu de sérieux ne ferait pas de mal à nos dirigeants, mais surtout il leur faudrait une bonne révision des basiques de la sécurité ferroviaire.



Devant ce flagrant délit d'amateurisme, SUD-Rail a déposé une DCI.

La Direction s'est engagée à contrôler toutes les voies de services où circulent les Régio2N sur 1500V mais elle a surtout édité une note sécurité nationale un peu plus sérieuse et elle a enlevé la responsabilité de l'appréciation de la température ambiante par l'ADC.

Ces notes sont envoyées aux ADC via DEFIT ou remises par des ordres.

SUD-Rail se bat depuis des années pour le retour à un monopole ferroviaire public ainsi qu'une SNCF pleinement intégrée, qui dans ce genre de situation serait bien plus cohérente et efficace.